

Il faut que ce'a change : correspondance

Autor(en): **C.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **10 (1901)**

Heft 29

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-522342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ercheint ... Samstags

Paraissant ... le Samedi

Abonnement: Für die Schweiz: 3 Monate Fr. 2.—, 6 Monate „ 3.—, 12 Monate „ 5.—

Abonnements: Pour la Suisse: 3 mois Fr. 2.—, 6 mois „ 3.—, 12 mois „ 5.—



Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins 10. Jahrgang | 10^{me} Année Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliars

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Zur gefl. Notiz.

Wir machen hiermit die tit. Mitglieder auf den der heutigen Nummer beiliegenden Auf-ruf betr. die Prämierung langjäh-riger Angestellter aufmerksam.

AVIS.

Nous tirons l'attention de MM. les Socié-taires sur l'appel joint à ce numéro, con-cernant les récompenses d'employés.

L'industrie des hôtels

à l'exposition industrielle cantonale de Vevey.

Comme nous l'avons déjà dit, l'ouverture de l'exposition industrielle de Vevey a eu lieu, au milieu du concours enthousiaste de la population tout entière et de nombreux invités et visiteurs du dehors, au jour fixé, c'est-à-dire le 28 juin.

Ce qui nous a frappé avant tout, en parcourant l'intérieur, c'est que la charpente de la toiture et la couverture elle-même sont masquées par des volumes d'étoffe claire qui produisent sur l'œil du spectateur une impression très agréable.

C'est dans l'un des quatre pavillons d'angle, et dans celui dont la position privilégiée permet au visiteur d'admirer, sur le quai, le splendide panorama des Alpes, que les hôteliers ont installé l'exposition qui présente leur activité.

de jolis groupes de plantes vertes. Prenons place sur l'un des sièges capitonés qui nous invite, et regardons au tour de nous: ce qui frappe d'abord notre vue, c'est le chalet artistiquement sculpté du Syndicat des Intérêts de Montreux; c'est le même qui figurait à l'exposition de Paris, et qui présente au spectateur, en photographies et en tableaux, toutes les beautés naturelles et curiosités de tout genre de Montreux et de ses environs: bref, une pièce de réclame de premier ordre.

A notre droite se dresse un grand relief de Montreux et de ses environs, et au dessus une carte en relief de cette même contrée. La littérature professionnelle est représentée en outre par de nombreux volumes de M. le professeur Maillard de Lausanne, traitant surtout de la cuisine, puis par les divers journaux d'étrangers, ainsi que par des collections de menus.

Il se peut que depuis l'ouverture de l'exposition, cet ensemble se soit encore accru de certains détails, mais sans que l'impression totale en soit modifiée.

Terminant notre visite par une tournée superficielle à travers toute l'exposition industrielle, nous trouvons comme groupes principaux l'instruction publique, l'agriculture (plus spécialement la viticulture), la pêche, les boîtes à musique, les cigares, les chocolats, etc. etc.

Souhaitons qu'une affluence toujours plus grande de visiteurs vienne récompenser les efforts de la ville de Vevey.

Il faut que ce change.

(Correspondance.)

Partout, dans presque tous les pays, on améliore les conditions de la circulation, par l'introduction continuelle de nouveaux trains plus rapides et plus confortables: il est aujourd'hui possible de parcourir des distances considérables sans changer de wagon; bref, tous ceux qui ont voyagé et voyagent encore beaucoup reconnaîtront que ces dernières années ont amené bien des modifications avantageuses.

tendent même pas les bruits de ferraille et autres que produit le roulement du train. Le père, et plus encore la mère, espère que le donateur ne troublera pas le repos de ces pauvres pe tits — vaine illusion: tout le monde descend, tel est l'ordre impitoyable qui retentit. On arrache les petits dormeurs à leur sommeil, on les enveloppe à la hâte dans un vêtement quelconque et l'on court par la pluie et le froid, à la suite d'autres victimes, assister à la visite dans un local aux courants d'air glacés, après s'être mis en sueur pour réunir ses colis.

Note de la rédaction. Dans l'assemblée générale de l'Union des Sociétés suisses de développement qui a eu lieu au mois de juin, le Vorort a été chargé de demander par pétition aux autorités supérieures de faciliter les formalités en douane, spécialement en ce qui concerne Chiasso et la frontière du lac de Constance.

CAS DE DÉCÈS A L'HOTEL.

Les autorités des trois communes du Cercle de Montreux viennent d'élaborer un tarif officiel d'indemnités pour cas de décès et de maladies dans les hôtels de Montreux.

1° Pour cas de mort naturelle non précédée de maladie, ayant occasionné un séjour en chambre, suivant l'importance de l'appartement de 200 à 300 fr.

2° Pour cas de mort après maladie non contagieuse ayant occasionné un séjour dans l'hôtel, de 300 à 400 fr.

3° Pour cas de maladie contagieuse non suivie de décès, suivant l'importance de l'appartement, de 200 à 400 fr.

4° Pour cas de mort à l'hôtel ensuite de maladie contagieuse, de 400 à 800 fr. L'indemnité comprend la désinfection de la chambre, de la literie, des tapis, etc., ainsi que le temps pendant lequel la ou les chambres restent inoccupées. Conformément à la loi, l'hôtelier aura le droit d'exiger le transport au Sanatorium de toute personne atteinte d'une maladie contagieuse. Il pourra également exiger l'enlèvement des corps dans les 24 heures.

Les cas d'autopsie, de suicide, de folie, etc., ne sont pas compris dans ce tarif et feront l'objet de tractations spéciales avec l'hôtelier.

Les hôteliers dont les maisons sont situées dans le Cercle de Montreux devront fournir à l'autorité municipale, lorsque celle-ci en fera la demande, la justification des frais occasionnés par la désinfection.

Menschen- und Tierschutz.

(Korrespondenz.)

In meiner letzten Einsendung habe ich die Zollbehandlung der Reisenden einer Kritik unterworfen, heute möchte ich einen andern wunden Punkt berühren, der ebensowohl Interesse verdient. Es handelt sich dieses Mal um die Bahnhöfe, d. h. um den Mangel an Schutz vom Coupé bis zu den Omnibus resp. Wagen. Die neueren Bahnhöfe werden mit allen Verbesserungen versehen, es werden geradezu fabelhafte Summen angelegt, um dem gesteigerten Verkehr gerecht zu werden; die technischen Fragen werden bis ins kleinste erwogen, aber für die Bequemlichkeit des Publikums — doch eigentlich dem Hauptfaktor — wird viel zu wenig gesorgt.

Da bei Ihnen in Basel die Bahnhoffrage akut geworden ist, wäre gerade dort ein dankbares Feld diesen Knoten praktisch zu lösen. Für uns in der Schweiz ist ja alles, was mit dem Verkehr zusammenhängt, äusserst wichtig, nicht nur in materieller, sondern auch in moralischer Beziehung; stehen wir doch gewissermassen an der Spitze und bieten der ganzen Welt Gelegenheit unsere Einrichtungen durch persönliche Benützung zu prüfen und unsern Ruf zu verbreiten.